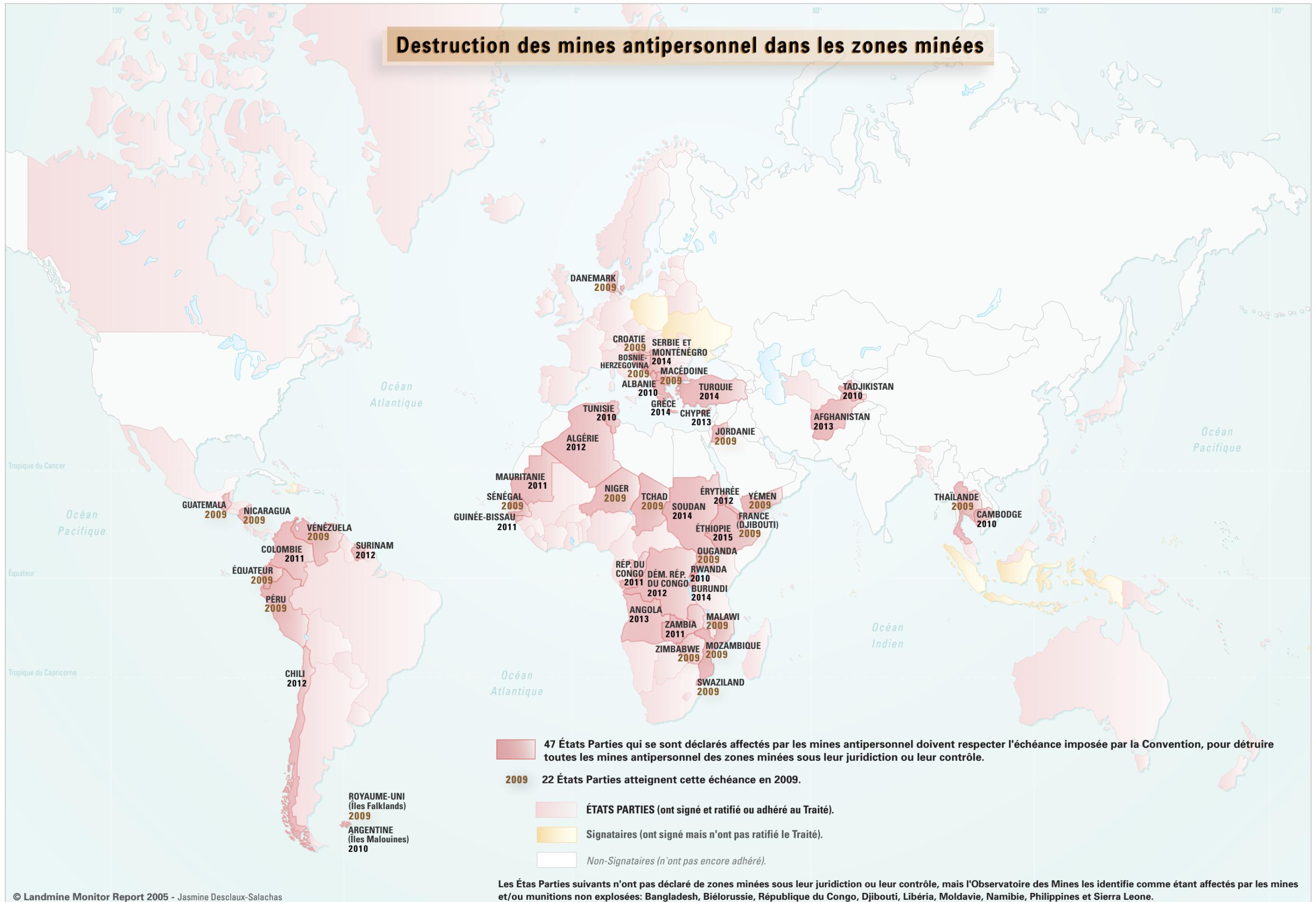


# Destruction des mines antipersonnel dans les zones minées



- 47 États Parties qui se sont déclarés affectés par les mines antipersonnel doivent respecter l'échéance imposée par la Convention, pour détruire toutes les mines antipersonnel des zones minées sous leur juridiction ou leur contrôle.
- 2009 22 États Parties atteignent cette échéance en 2009.
- ÉTATS PARTIES (ont signé et ratifié ou adhéré au Traité).
- Signataires (ont signé mais n'ont pas ratifié le Traité).
- Non-Signataires (n'ont pas encore adhéré).

ROYAUME-UNI  
(Îles Falklands)  
2009  
ARGENTINE  
(Îles Malouines)  
2010

Les États Parties suivants n'ont pas déclaré de zones minées sous leur juridiction ou leur contrôle, mais l'Observatoire des Mines les identifie comme étant affectés par les mines et/ou munitions non explosées: Bangladesh, Biélorussie, République du Congo, Djibouti, Libéria, Moldavie, Namibie, Philippines et Sierra Leone.